



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Poids des cartables à l'école et au collège

Question écrite n° 41780

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le poids des cartables des enfants à l'école et au collège. Selon les professionnels de santé, un cartable ne devrait pas excéder 10 % du poids de l'enfant. Soit en moyenne 3,4 kg pour un élève de 11 ans et 4,4 kg pour un élève de 13 ans. À en croire les pesées organisées chaque année devant les écoles et les collèges, on est loin du compte. Selon les dernières mesures effectuées, la plupart des cartables de collégiens pèsent plus de 17 % de leur poids ! Ce problème entraîne des séquelles dorsales pour les enfants qui s'avèrent dramatiques et la liste des maux est importante : déformation du squelette, déséquilibre dans la marche, compression respiratoire, scoliose, lombalgies etc. Certes, depuis la publication d'une circulaire en janvier 2008, le ministère de l'éducation nationale reconnaît le surpoids du cartable comme un problème de santé publique. Pour autant et bien que des efforts aient été fournis - par exemple ; diminution du nombre de fournitures, réduction du poids des livres -, le problème demeure. Aussi, il lui demande quelles solutions son ministère entend apporter à cette problématique.

### Texte de la réponse

Le poids du cartable et son impact sur la santé des élèves sont une préoccupation centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Sa stratégie numérique propose plusieurs initiatives favorisant l'allègement du poids des cartables grâce à l'implication des collectivités et des établissements : cofinancement de l'équipement des élèves en dispositifs numériques mobiles, à usages collectifs ou individuels ; expérimentations de dispositifs BYOD/AVEC pour permettre aux élèves et aux enseignants d'utiliser leurs équipements de communication personnels ; dématérialisation des manuels et accessibilité via les espaces numériques de travail (ENT) ; disponibilité de banques de ressources numériques éducatives mais aussi mise à disposition de casiers fermés voire parfois la double collection de manuels. Les établissements et leurs comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, les réseaux d'établissements, les collectivités, les éditeurs sont impliqués dans l'allègement du poids des cartables et déploient des solutions matérielles et logistiques permettant de soulager le dos des élèves et de limiter les besoins quotidiens du transport des cartables. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports attache une grande importance à la posture et les pathologies dorsales. Outre la promotion de « bonnes postures » (<http://www.education.gouv.fr/cid22481/les-bonnes-postures-et-le-poids-du-cartable-html>), le ministère soutient le dépistage des pathologies dorsales lors des visites médicales et de dépistage obligatoires lors de la sixième et de la douzième année de l'élève. Les professionnels de santé référents participent à la réflexion collégiale et préconisent des mesures spécifiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41780

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7488

**Réponse publiée au JO le :** [8 mars 2022](#), page 1606